

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail – Justice – Solidarité

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE
(PDACG)**



**Financement : Banque Mondiale
Crédit N° : 6771 – GN / Don N° D713 - GN**



Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relatif aux travaux de réhabilitation/construction des 52 km de pistes rurales dans la Commune Rurale de Tanènè – Préfecture de Dubréka.

RESUME DU RAPPORT FINAL

Avril, 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
SIGLES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	VI
LISTES DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES	IX
RESUME NON TECHNIQUE	X
NON-TECHNICAL SUMMARY	XXII

SIGLES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AGEE :	Agence Guinéenne de l'Evaluation Environnementale
ANAFIC :	Agence Nationale de Financement des Collectivités
APD :	Avant-Projet Détaillé
APIP :	Agence de Promotion des Investissements Primé
AGUIPEX :	Agence Guinéenne de Promotion des Exportations
BTGR :	Bureau Technique du Génie Rural
APS :	Avant-Projet Sommaire
CDEAO :	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest.
CGES :	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPSES :	Comité Préfectoral du Suivi Environnemental et Social
CCGAR :	Cellule Communale de Gestion des Alertes et Réclamations
CCTP :	Comité de Coordination Technique du Projet
CONAGP :	Comité National de Gestion des Plaintes
DNFF :	Direction Nationale des Forêts et Faune
DNGR :	Direction Nationale de Génie Rural
EIES :	Etude d'Impact Environnemental et Social
EAS :	Exploitations/ Abus Sexuels
GPS :	Geo Partner Service
HSSE :	Hygiène Santé Sécurité Environnement
IDA :	International Développement Association
MdC :	Mission de Contrôle
MAE :	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MGP :	Mécanisme de Gestion des Plaintes
OIT :	Organisation Internationale du Travail
OPROGEM :	Office de Protection du Genre de l'Enfance et des Mœurs
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAR :	Plan d'Action de Réinstallation
PDACG :	Projet de Développement de l'Agriculture Commercial en Guinée
PGES :	Plan de Gestion Environnemental et Social
PNAE :	Plan National d'Action pour l'Environnement
PRI :	Programme de Référence Intérimaire de la Transition
PASANDAD	Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et de
:	Développement Agricole Durable
PNIASAN :	Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PO :	Politique Opérationnelle
PV :	Procès-Verbal
SNPCA :	Service National de Promotion et de Conseil Agricole
SNAT :	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SSES :	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale
SPGR :	Service Préfectoral du Génie Rural
TdR :	Termes De Références
UCEP :	Unité de Coordination et d'Exécution du Projet
VBG :	Violence Basé sur le Genre
VIH :	Virus Immuno déficience Humaine

RESUME NON TECHNIQUE

- **Contexte et justificatif du sous-Projet**

La Guinée, dotée d'abondantes ressources naturelles et d'une grande diversité agricole, présente un potentiel significatif pour le développement de l'agriculture commerciale. Ce secteur joue un rôle crucial dans l'économie nationale, car il emploie près de 70% de la population et contribue de manière substantielle à la sécurité alimentaire. Néanmoins, malgré ces atouts, le pays est confronté à divers défis qui freinent la croissance de ce secteur vital.

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit pleinement dans la politique nationale de développement agricole et la vision Guinée 2040 visant à réformer ce secteur. Son objectif principal est d'encourager les investissements privés dans l'agriculture commerciale, en vue de développer des chaînes de valeur agricoles inclusives. Cela permettra d'améliorer la sécurité alimentaire, de générer des revenus et de créer des emplois en Guinée. La mise en œuvre du projet se concentre sur l'amélioration de l'accès aux marchés, le soutien à l'investissement, ainsi que l'optimisation de l'environnement réglementaire, en ciblant des zones à fort potentiel agricole, telles que les corridors miniers de Boké-Kamsar et Conakry-Kindia.

Le projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers une Unité de Coordination et d'Exécution de Projet (UCEP). Le PDACG est composé de cinq (5) composantes : (i) Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées ; (ii) Soutien à l'investissement privé ; (iii) Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale ; (iv) Intervention d'urgence ; (v) Coordination et gestion du Projet.

Au regard des investissements projetés et sur la base du résultat de l'évaluation préliminaire, le PDACG est considéré, selon les critères de classification de la Banque mondiale, comme un projet de catégorie « A ». C'est-à-dire un projet qui a des incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement, ou irréversibles touchant des vastes étendus et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées.

A cet effet, les Politiques Opérationnelles (PO) de la Banque mondiale déclenchées sur le PDACG sont au nombre de sept (7) : (i) PO 4.04-Evaluations Environnementales et Sociales ; (ii) PO 4.04- Habitats naturels ; (iii) PO 4.09 Gestion des pestes et pesticides ; (iv) PO 4.11-Ressources culturelles physiques ; (v) PO 4.12-Réinstallation involontaire des personnes déplacées ; (vi) PO 4.36 - Forêts et (vii) PO 7.50-Projets sur les voies navigables internationales OP/BP 7.50. Dans le cadre du PDACG, deux instruments de sauvegarde environnementale et sociale ont été préparés et diffusés. Il s'agit du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR). Le manuel sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est en cours d'élaboration concomitamment avec la présente Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

Les travaux du sous-projet de réhabilitation de 52 km de routes rurales et des infrastructures hydraulique dans la Commune rurale de Tanènè, sont susceptibles d'occasionner des impacts négatifs sur des ressources environnementales physiques, biologiques et sur des activités socioéconomiques humaines. Conformément au CGES du projet, une évaluation environnementale et sociale préliminaire (screening) a été effectuée. Les résultats de ce screening ont classé le sous-projet « Réhabilitation de 52 km de pistes rurales et des infrastructures hydrauliques dans la Commune Rurale de Tanènè, dans la Préfecture de Dubréka », dans la catégorie « B » ; c'est-à-dire que le sous-projet est associé à des impacts environnementaux et sociaux modérés, localisés et réversibles. C'est ainsi que cette EIES a été commanditée, par l'UCEP.

- **Objectif de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**

L'objectif global de la présente EIES est d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, des travaux de réhabilitation de 52 km des pistes rurales et des infrastructures

hydrauliques. Il s'agit d'identifier et d'analyser les conséquences du sous-projet sur le milieu physique (eau, air, sol, etc.), le milieu biologique (faune et flore), le milieu humain (santé, activités socio-économiques et culturelles) et de proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs ainsi qu'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour leur mise en œuvre.

- **Description du sous-projet et des activités à réaliser**

Le sous-projet s'inscrit dans le cadre du désenclavement de la zone de production du complexe agrobusiness de la société BMI, en vue d'améliorer la performance de sa production industrielle et de l'évacuation de ses produits vers les marchés extérieurs.

En effet, la réalisation de ces pistes facilitera non seulement la mobilité au niveau du complexe agro-industriel, mais elle permettra également la connexion entre 13 villages riverains et le complexe, permettant ainsi aux communautés riveraines de tirer davantage profit de cette cohabitation. La réhabilitation du tronçon qui mène au petit port de Wawa améliorera des conditions de transport des produits vers les marchés extérieurs tout en désenclavant les villages riverains.

Le sous-projet de construction/réhabilitation de 52 km de pistes rurales sera réalisé dans le District de Koba, Commune rurale de Tanéné, Préfecture de Dubréka. Les nouvelles pistes ainsi que les pistes existantes auront une largeur de 5 m. Les ouvrages de franchissement (dalots, ponts moyens et autres) prévus dans le cadre des travaux, indiqués dans les rapports d'études techniques APS et APD, seront également considérés dans la réalisation de la présente EIES et à cet effet, ces rapports techniques seront mis à disposition du Consultant avant le démarrage de cette étude.

Les tronçons suivants sont concernés par les travaux :

N°	Tronçon	Distance	Observations	Travaux
1	Les pistes qui délimitent et longent tout autour du complexe agrobusiness de BMI dans le District de Koba	30,5 km	Plusieurs petits cours d'eau seront traversés; Pistes encombrées partiellement par des arbres fruitiers et forestiers.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 95% de nouvelles pistes ➤ 5% de pistes à réhabiliter
2	Les pistes d'accès au petit débarcadère de Wawa	11,2 km	Partiellement fermé et se termine par un cours d'eau (un bras de mer de Konkouré); Pistes encombrées partiellement par des arbres fruitiers (environ 15 pieds d'anacarde) et des maisons d'habitation (une partie de deux bâtiments).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 30% de nouvelles pistes; ➤ 70% de pistes à réhabiliter
3	Les petites pistes d'accès aux 13 villages environnants	10,3 km	Présence de quelques petits cours parmi les 36 susmentionnés; Pistes encombrées partiellement par des arbres fruitiers et forestiers ainsi que par quelques maisons d'habitations.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 95% de nouvelles pistes ➤ 5% de pistes à réhabiliter
Total		52 km		

De façon générale, les travaux de construction/réhabilitation des routes rurales consisteront à l'exécution des travaux suivantes :

- Travaux de libération de l'emprise technique requise (destruction de cultures, de plantations d'arbres fruitiers et d'ombrage et démolition des habitations, le cas échéant) ;
- Travaux de déblayage pour l'extraction des matériaux dans les zones d'emprunt ;
- Travaux de terrassement et de construction de la chaussée ;
- Construction et pose d'ouvrages de franchissement/drainage (buses, dalots, ponceau, etc.).

- **Méthodologie pour la réalisation de l'étude**

L'étude a privilégié une démarche participative et interactive, avec une implication des principales parties prenantes aux travaux. A l'échelle de la Commune de Tanènè, les populations bénéficiaires de la réhabilitation/construction des 52 km de pistes et des infrastructures hydrauliques et celles qui seront potentiellement affectées ont été consultées avec l'appui des Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale de l'UCEP, ainsi que les services techniques déconcentrés de la Préfecture de Dubréka. Ainsi des activités suivantes ont été déroulées :

- La réunion de cadrage de la mission axée sur des échanges d'informations et d'orientations entre l'UCEP et le Cabinet chargé de l'étude, afin de s'accorder sur tous les aspects techniques et administratifs permettant le bon déroulement de la mission.
- La revue documentaire qui a consisté à la collecte de la documentation et des informations sur le sous projet, notamment sur le cadre législatif, politique et institutionnel du secteur de l'environnement en Guinée et les documents de planification du sous Projet ainsi que d'autres rapports et documents techniques pouvant servir à la présente étude. Elle a permis de collecter les informations disponibles au niveau des Institutions de l'Etat, les Institutions internationales existantes à Conakry, et autres Institutions impliquées dans la construction des routes rurales et de l'environnement en général.
- Les missions de terrain ont consisté en une évaluation approfondie des sites devant être réhabilités, accompagnée de rencontres avec les autorités compétentes, les acteurs de la société civile, les services techniques déconcentrés ainsi que les populations locales, Ce processus s'est articulé autour de trois étapes clés (i) La visite des sites ciblés pour la réhabilitation, (ii) Les rencontres institutionnelles, notamment avec les représentants du Génie Rural et (iii) Les échanges constructifs avec la population bénéficiaire, permettant de recueillir leurs impressions et besoins.
Cette démarche a pour objectif d'assurer une approche participative et adaptée aux réalités locales.
- Les missions de terrain. Il s'est agi de la visite des sites à réhabiliter et la rencontre des populations, autorités locales, acteurs de la société civile et services Techniques déconcentrés.
- Elle s'est déroulée en trois étapes (visite des sites, rencontres institutionnelles avec les services techniques déconcentrés, notamment ceux du Génie Rurale ainsi que consultations publiques et enquêtes auprès des populations).
- L'élaboration des outils de collecte de données. Ces outils de collecte ont été élaborés par les experts en charge de la réalisation de l'EIES et approuvés par l'UCEP. Les questionnaires, le guide d'entretien et les guides d'observation ont été élaborés, ainsi que les cartes ont été mis à la disposition des agents de collecte formés à cet effet.
- La collecte des données physiques et biologiques, à travers l'observation directe des sites d'accueil des pistes à réhabiliter, le repérage des milieux les plus sensibles et l'analyse de l'occupation du sol.
- La rédaction du rapport d'EIES, conformément aux prescriptions des termes de références.

- **Description du site, des enjeux environnementaux et sociaux en présence**

Le sous-projet routier sera réalisé dans la commune rurale de Tanéné qui est l'une des six (6) communes rurales que compte la Préfecture de Dubréka. La Commune rurale de Tanéné est située à 1 km du chef-lieu de la préfecture de Dubréka, 172 km du chef-lieu de la Région de Kindia et 101 km de la capitale Conakry. Limitée à l'Est par la CR de Ouassou, à l'Ouest par la CR de Tamita (Préfecture de Boffa), au Sud par la CR de Koba, (Préfecture de Boffa) et au Nord par la CR de Tormelin (Préfecture de Fria), de par sa situation géographique, la CR de Tanéné est à la croisée des chemins des Préfectures de Fria, Boffa, Boké, Conakry et Dubréka, ce qui lui vaut une zone privilégiée pour les activités économiques.

La situation environnementale de la zone du sous-projet est caractérisée par l'existence des forêts denses identifiées sur les tracées des pistes Piste 1, Piste 2 et Piste 4 aux environs des localités de Sanya et Merteya. L'analyse faite sur l'état actuel de leur niveau de dégradation révèle qu'elles sont légèrement dégradées par endroit suite aux activités anthropiques

(agriculture, feux de brousse, élevage, coupes de bois). Les principales flores reliques qui le confirment sont : *Uapaca heudelotii*, *Pseudospondias microcarpa*, *Pterocarpus santalinoides*, *Pentacletra macrophylla*, *Sterculia tragacantha* et *Ceiba pentandra*.

La végétation de la zone du sous-projet est caractérisée par des formations herbeuses boisées avec des canopées de 10 à 40% et des hauteurs de 10 à 18 mètres, des formations buissonnantes (savanes arborées) atteignant 2 à 4 mètres de hauteur et recouvrant 40%, et des mangroves dans les bras de mer de Wawa et de Kondeya, jouant un rôle essentiel dans l'écosystème aquatique.

La commune est sous influence du climat tropical humide de type sub-guinéen avec un régime pluviométrique unimodale. On distingue deux (2) grandes saisons alternées au cours de l'année : une saison sèche et une saison des pluies. La saison sèche est dominée par l'harmattan, l'alizé continental de direction Nord et Nord-Est, froid, sec et poussiéreux, qui souffle entre la fin du mois de novembre et le milieu du mois de Mai. Pendant cette saison, on y distingue deux (2) périodes : une période fraîche et sèche avec des fortes amplitudes thermiques s'étendant de novembre à mi-février (nuits fraîches, journées chaudes et sèches) et une période chaude et sèche avec des faibles amplitudes thermiques s'étendant de mi-février à mai.

La saison des pluies ou période d'hivernage, est dominée par la mousson ouest-africaine, l'alizé maritime de direction ouest et sud-ouest, chaude et humide qui apporte l'humidité ainsi que les précipitations.

- **Enjeux E&S du milieu**

Les encombrements des emprises des pistes à réhabiliter : Sur certains tronçons, les emprises actuelles sont de 2 à 3 m. Elles sont occupées par des usagers permanents et/ou temporaires qui utilisent les emprises de ces routes à des fins d'habitations, agricoles, et/ou économiques (Kiosques et étales de commerce, aires de marchés hebdomadaires, ...).

Ces occupations sont constituées de (i) 04 bâtis constitués de maisons en dur, semi-dur en banco, de cases traditionnelles ou de hangars. Ces bâtiments servent de lieux d'habitation, de lieu de culte et de commerce ; (ii) 935 arbres fruitiers et forestiers, dont 636 adultes ; (iii) 306 arbres fruitiers (iv) 410 m² de cultures dont 360 m² ; (v) 4 PAP communautaire ; et (vi) Le projet va occasionner des pertes d'accès à des sources de revenus à travers l'exploitation de petites carrières d'exploitation de granites par les femmes.

Les travaux des pistes vont impacter les carrières des femmes qui sont localisées dans les emprises de la piste à construire. Au total six (06) femmes ont été recensées dans les emprises de la piste comme exploitante de carrières. Selon les résultats du recensement effectué par le Consultant en charge du PAR, un total de 66 PAP sont susceptibles d'être affectés par le sous-projet.

Les principaux enjeux dans le milieu sont :

- a) La réalisation éventuelle des travaux en période de fortes pluies. Il a été constaté qu'en période de pluie, surtout durant les mois d'août et de septembre, certains Districts et Secteurs couverts par le sous-projet, comme partout dans la région de Kindia, font face à des problèmes d'inondations. Il est évident que le calendrier des fouilles et des travaux en général, devra en tenir compte ;
- b) Les troubles sociaux récurrents dans certaines zones du sous-projet. En effet, la période de réalisation des travaux pourrait coïncider à certains endroits avec des mouvements de revendications sociales et/ou politiques souvent émaillée de violences et de destruction de biens : des mesures spéciales de sécurité doivent être envisagées par l'Entreprise de travaux, la Mairie de Tanènè et le Maître d'ouvrage pour protéger les travailleurs et les biens matériels et immatériels des chantiers ;

c) Les maladies épidémiologiques. De mars 2020 à septembre 2022 la Guinée a enregistré dans sa totalité la présence de la COVID-19 dont la Préfecture de Dubréka, zone d'intervention du sous-projet, a constitué l'un des plus grands foyers de cette maladie. A cela, s'ajoutent les risques de résurgence d'autres maladies, due aux effets du changement climatique qui méritent toutefois d'être surveillées dans la zone du sous-projet ;

d) Les Risque de développement des Violences Basées sur le Genre (VBG) et EAS/HS. Les relations entre le personnel des entreprises, notamment les ouvriers et la population surtout les femmes peuvent être sources de risques de violences. Aussi, pendant la phase d'exécution des travaux, l'utilisation d'enfants mineurs et de femmes comme main d'œuvre peut entraîner des Violences Basées sur le Genre (viol et/ou harcèlement sexuel des jeunes filles et femmes par les travailleurs recrutés.

e) L'état des infrastructures rurales en Guinée, en particulier à Tanènè, est préoccupant, avec de nombreuses pistes impraticables durant la saison des pluies, rendant l'accès aux villages difficile. Cette inaccessibilité entrave les agriculteurs et artisans dans l'accès aux marchés, entraînant des pertes économiques et réduisant leurs opportunités de revenus. De plus, elle affecte la livraison de biens essentiels, compromettant la sécurité alimentaire et le bien-être des communautés, tout en isolant les villages des services de santé et d'éducation.

Il est donc crucial de réhabiliter les pistes pour améliorer l'accès aux services, ce qui garantira des soins médicaux adéquats et une éducation satisfaisante. Cette réhabilitation facilitera également les échanges commerciaux, permettant aux producteurs d'accéder plus facilement aux marchés et d'augmenter leurs revenus. Un meilleur accès renforcera les liens communautaires et encouragera la coopération pour des projets de développement communs, contribuant ainsi à la durabilité économique et sociale des communautés en facilitant l'accès aux ressources naturelles et en favorisant des pratiques agricoles plus efficaces.

• **Cadre politique, juridique et institutionnel**

La Société a mandaté un consultant pour réaliser la présente Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) afin de se conformer à ses obligations réglementaires, conformément au code de l'environnement et à l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 5 mai 2023, qui établit les procédures d'évaluations environnementales en République de Guinée. Le consultant a pour mission principale d'évaluer les impacts du projet et de ses activités sur l'environnement et les populations de la zone d'insertion, dès la phase de conception, et de proposer des mesures pour gérer et atténuer ces impacts.

Les plans, politiques et stratégies au niveau national qui concernent le sous-projet sont entre autres :

- Politique Nationale de l'Environnement ;
- Plan National d'Action pour l'Environnement ;
- Politique Nationale de Développement Agricole ;
- Plan National de Développement Economique et Social ;
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques ;
- Plan National de Développement Sanitaire ;
- Politique Nationale de Protection Sociale ;
- Plan d'Action pour la Promotion des Femmes.

Aussi, le cadre légal et réglementaire national qui peuvent s'appliquer au sous-projet sont : (i) la Loi fondamentale ; le Code de l'environnement ; (iii) le Code de l'eau ; le Code Foncier et Domanial ; (iv) le Code révisé des collectivités locales ; (v) le Code de la Santé Publique ; (vi) le Code du travail ; le Code minier, etc. Ces textes et lois ont été énumérés dans leurs objectifs et leurs domaines d'application, ainsi que leur lien avec ce sous-projet. Certaines conventions internationales auxquelles la Guinée à adhérer et qui sont applicables dans le cadre de ce sous-projet ont été citées.

La Guinée a ratifié plusieurs conventions internationales qui sont directement pertinentes pour le sous-projet en cours. Parmi celles-ci, on peut citer : (i) **La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)**, adoptée le 9 mai 1992 à New York, qui vise à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère afin de prévenir les effets néfastes des changements climatiques, (ii) **La Convention de Rio sur la Diversité Biologique**, signée en juin 1992, qui a pour objectif la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable des ressources génétiques, (iii) **La Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**, qui établit des normes internationales du travail visant à promouvoir des conditions de travail décentes et à protéger les droits des travailleurs etc.

Ces conventions fournissent un cadre juridique et normatif essentiel pour la mise en œuvre du sous-projet, garantissant ainsi une approche respectueuse de l'environnement, socialement inclusive et conforme aux engagements internationaux de la Guinée. Leur intégration dans le projet permettra de renforcer la durabilité des actions entreprises et de favoriser le développement équilibré des communautés locales.

Au plan institutionnel, en plus du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) qui est responsable de la gestion des ressources agricoles, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est l'institution nationale en charge de la gestion des ressources naturelles et de l'évaluation environnementale et sociale en Guinée. Ce Ministère comprend, au niveau central, des Directions Nationales, des services d'appui, des services rattachés, des organismes personnalisés et à l'intérieur du pays, des structures techniques aux niveaux régional, préfectoral et sous-préfectoral.

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) est l'entité opérationnelle intégrée au Ministère de l'Agriculture, qui est chargée de la gestion globale et de la mise en œuvre des activités du Projet, y compris la coordination, le suivi, l'assurance de la conformité aux politiques de la Banque Mondiale et la coordination avec les institutions nationales.

Il est important de rappeler que dans le cadre de la réglementation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), L'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE), organisme personnalisé du Ministère de l'Environnement, lance le processus de réalisation desdites études et coordonne ce processus par les séances de consultations à différents niveaux avec l'implication de tous les acteurs et ministères concernés pour leurs approbations à travers le Comité Technique d'Analyse Environnementale (CTAE). Également, l'AGEE a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales contenues dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). C'est elle qui analyse et soumet au Ministre en charge de l'environnement, pour signature, le projet de Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) à délivrer aux projets.

Dans la mise en œuvre de ce sous-projet, l'AGEE assurera le suivi externe des actions inscrites dans le PGES. Elle assurera également la validation de la présente EIES.

Politiques de sauvegarde E&S de la Banque mondiale applicables au sous projet.

L'analyse des exigences et implications des Politiques de Sauvegarde pour la gestion environnementale de ce sous-projet montre que quatre (04) Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale lui sont applicables : la PO 4.01 - Évaluation environnementale, la PO 4.11- Ressources culturelles physiques, la PO 4.12 - Réinstallation involontaire et PO 4.04 sur les habitats naturels.

- **Analyse des options**

L'analyse comparative des deux options « sans sous-projet » et « avec sous-projet » a permis de mettre en évidence la nécessité de réaliser le sous-projet. Ne pas réhabiliter ces pistes rurales ne correspond pas à la vision de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) qui consiste à faire de la Guinée une puissance agricole émergente en 2025, où les exploitants agricoles et autres entrepreneurs créent, gèrent et développent leurs affaires dans les différentes chaînes de valeurs agricoles, dans une logique de développement durable. Ne rien faire constitue le maintien du statu quo actuel, à savoir l'enclavement des zones de production. Ce statu quo entraînerait une contrainte majeure à l'essor des productions de la zone, au développement et à la croissance économique des localités.

Ainsi, l'option « avec sous-projet » est à privilégier, bien qu'elle comporte aussi bien des impacts négatifs que positifs ; et comme indiqué dans les chapitres suivants, des mesures appropriées sont proposées pour atténuer les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs du sous-projet.

Tableau de Synthèse de l'analyse comparative des options

N°	Option	Avantages	Inconvénients	Recommandations
1	Sans le sous-projet	Absence de perturbation des milieux biophysiques et humains en raison de l'absence de travaux liés au sous-projet.	Le maintien du désenclavement de la zone est crucial pour assurer un accès constant aux infrastructures et aux services, ce qui favorise le développement économique et social. Cela facilite la circulation des biens et des personnes, renforce les échanges commerciaux et améliore les conditions de vie des habitants, tout en permettant l'évacuation des produits locaux vers les marchés.	A ne pas privilégier
2	Avec le sous-projet	Le désenclavement des localités améliore l'accès aux infrastructures et aux services essentiels, facilitant l'évacuation de la production agricole et artisanale. Cela crée des opportunités économiques par le biais d'échanges commerciaux renforcés, de coûts de transport réduits et d'une stimulation de l'emploi local. Une meilleure connectivité attire également des investissements, soutient le développement des entreprises et améliore les conditions de vie des populations.	Des perturbations et des pertes de revenus peuvent se produire pendant les travaux, bien que ces impacts soient prévus comme modérés. Cela peut entraîner des désagréments temporaires pour les populations locales, l'interruption de certaines activités économiques et des effets sur l'environnement. Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour minimiser ces impacts et soutenir les communautés concernées.	Recommandée

- **Impacts environnementaux et sociaux majeurs et moyens du sous-projet**

La réalisation du sous-projet dans toutes ses composantes, aura principalement, des impacts positifs sur la santé, l'emploi, le désenclavement des zones de production, le développement des activités économiques, la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté. De l'exécution jusqu'à son exploitation, l'incidence économique du sous-projet de réhabilitation des routes rurales et ponts sera fort appréciable pour les populations locales.

Pendant la réalisation des travaux, de nombreux matériaux entrant dans la partie génie civil seront acquis dans les quincailleries voisines. La main d'œuvre locale sera également sollicitée parmi les populations des secteurs et districts concernés. A cet effet, le sous-projet favorisera la création d'emplois pour les membres des communautés, notamment pour les jeunes et les femmes. Sa réalisation va nécessiter l'afflux de personnes venus d'horizons divers, à la recherche d'emplois, ce qui va accroître la demande en consommations diverses.

Les retombées économiques seront donc importantes pour les localités directement concernées.

Ces impacts positifs, largement majoritaires pour ce sous-projet ne doivent pas occulter les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels qui en découleraient. Les étapes de préparation, de construction et d'exploitation des infrastructures liées à ce sous-projet vont engendrer des impacts environnementaux et sociaux négatifs.

L'identification de ces impacts potentiels du sous-projet est faite en mettant en relation les sources d'impacts, tant en phase de préparation et de construction qu'en phase d'exploitation, avec les composantes du milieu récepteur. Cette mise en relation prend la forme d'une grille où chaque interrelation identifiée représente un impact probable d'un élément du sous-projet (source d'impact) sur une ou plusieurs composantes du milieu (récepteur des impacts). Ces impacts potentiels sont liés aux activités d'aménagement des pistes et ouvrages de franchissement (ponts dalots, radiers). Des impacts négatifs seront constatés sur les milieux physiques, biologiques et humains pendant notamment, les phases de construction et d'exploitation de ces infrastructures.

Ces impacts négatifs potentiels sont entre autres :

- La destruction de la végétation naturelle due aux défrichements ;
- La destruction de la structure du sol pendant les ouvertures des tranchées ;
- La perturbation et les accidents de la circulation pendant les travaux ;
- La perte de biens et services pour les Personnes Affectées par le Projet (PAP) ;
- Le déplacement involontaire des activités économiques de certaines PAP dû à des activités ;
- La réalisation des pistes et ouvrages aura des incidences négatives sur le plan environnemental et sur le plan social notamment : des risques de pollutions des sols et des ressources en eaux sont à craindre ;
- Le déplacement involontaire de certaines personnes et de leurs biens affectés ;
- L'afflux des travailleurs étrangers saisonniers dans les zones des travaux ;
- Des nuisances liées à des émanations de poussière et de fumées ;
- Des nuisances liées aux bruits des engins de service dans les chantiers ;
- La production des effluents dans les bases vie et lieux de stockage des matériaux ;
- Des pressions supplémentaires sur les eaux de surface ;
- Les accidents professionnels et de circulation pendant les travaux et l'exploitation des infrastructures ;
- Les risques de contamination au MST/SIDA ainsi que d'autre maladies contagieuses ;
- Le changement paysager pendant les travaux, etc.
- Le projet va occasionner des pertes d'accès à des sources de revenus à travers l'exploitation de petites carrières d'exploitation de granites par les femmes.
- Les travaux des pistes vont impacter les carrières des femmes qui sont localisées dans les emprises de la piste à construire. Au total six (06) femmes ont été recensées dans les emprises de la piste comme exploitante de carrières. Selon les résultats du recensement effectué par le Consultant en charge du PAR, un total de 66 PAP sont susceptibles d'être affectés par le sous-projet.

D'après le PAR provisoire, environ 935 arbres fruitiers et forestiers se situant sur l'emprise des 10 m seront impactés par les travaux de construction et de réhabilitation des pistes. Il s'agit de plus d'une dizaine d'espèces composées, entre autres du palmier (518 pieds), de l'anacarde (177 pieds), du manguier (114 pieds), de l'oranger (32 pieds), du mélina (25 pieds) et du cocotier (11 pieds), etc.

Certains biens en structures bâties impactés sont des bâtiments en banco avec des toitures en tôle ou en chaume. Trois des bâtis impactés sont des maisons habitées où les occupants vont subir une réinstallation physique. Les superficies des maisons impactées varient entre 17 et 39 m².

En plus, différentes spéculations impactées par le projet et la superficie pour chacune d'entre elles. Il indique que ce sont le manioc qui constitue la spéculation prépondérante avec une superficie de 240 m². Ensuite vient l'ananas avec 120 m² de superficie impactée. Enfin, il y a l'aubergine qui vient en dernier position avec 50 m² de superficie impactée.

- **Principales mesures d'atténuation des risques probables liés aux travaux.**

En rapport avec ces impacts, des mesures relatives au renforcement des impacts positifs et d'autres relatives à la prévention, l'atténuation et la compensation des impacts négatifs sont déclinées.

- Pour garantir la durabilité et la sécurité des travaux de réhabilitation des pistes, plusieurs mesures essentielles doivent être mises en œuvre. Tout d'abord, il est crucial de mettre en place un calendrier d'arrosage régulier des routes d'accès et des pistes de déviation, ciblant les heures de fort trafic pour réduire la poussière.
- Ensuite, la végétalisation et l'implantation d'une strate arbustive et herbacée stabilisatrice sont nécessaires. Cela implique de sélectionner des espèces végétales adaptées à la région pour stabiliser les sols le long des pistes, en intégrant des plantes locales. En compensation aux 935 pieds d'arbres susceptibles d'être impactés par le sous-projet, un minimum de 2 805 pieds d'arbres (soit 3 pieds plantés pour un coupé conformément aux modalités de compensation du service en charge de l'environnement) est nécessaire sur les superficies concernées.
- Parallèlement, il est important d'assurer une gestion efficace des déchets solides et liquides du chantier. Cela inclut l'établissement de points de collecte pour garantir une élimination appropriée, accompagnée d'un suivi régulier. De plus, le développement de mesures de stabilisation des sols, telles que l'installation de terrasses ou de gabions, doit être effectué dans les zones à risque d'érosion.
- Pour maintenir un site de construction propre, il est également nécessaire d'organiser des opérations hebdomadaires d'enlèvement des matériaux non utilisés et des déchets. Une fois les travaux achevés, un plan de remise en état devra être élaboré, intégrant la re-végétalisation des zones perturbées et la restauration des infrastructures locales.
- En outre, il est essentiel d'établir un contrat pour l'enlèvement des déchets avec une entreprise locale spécialisée. Cela contribuera à une gestion durable des déchets. Parallèlement, des sessions de sensibilisation sur la législation faunique doivent être organisées pour le personnel, afin de prévenir le braconnage et la destruction des habitats.
- Il convient également de fournir aux travailleurs des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et d'organiser des sessions de sensibilisation sur leur utilisation obligatoire sur le chantier. En ce qui concerne le bruit, des mesures doivent être mises en œuvre pour respecter la réglementation, en limitant le bruit des machines et en utilisant des équipements silencieux lorsque possible.
- De plus, une collaboration avec les concessionnaires est nécessaire pour identifier et déplacer les réseaux d'infrastructure affectés par les travaux. L'application des dispositions du Programme d'Action de Réhabilitation (PAR) est également primordiale pour compenser les pertes d'activités des personnes affectées par le projet, en s'assurant qu'elles reçoivent un soutien adéquat.
- Enfin, il est important d'organiser des ateliers de sensibilisation sur les IST et le SIDA, intégrant des témoignages de la communauté locale, ainsi que des séances d'information contre la Violence Basée sur le Genre, pour promouvoir le respect et l'égalité parmi le personnel de chantier et la population locale. Ces mesures globales contribueront à la réussite et à la durabilité du projet.

- **Indicateurs quantitativement vérifiables**

Les indicateurs essentiels à considérer en vue d'évaluer la performance environnementale et sociale du sous projet sont :

- 13 sites remis en état après les travaux ;

- 3 plateformes de gestion des huiles et hydrocarbures ;
- 2 sites contaminés par des déchets solides et liquides ;
- 1 500 tonnes de déchets évacués ;
- 90 % d'ouvriers portant des EPI ;
- 1 dispositif de signalisation temporaire mis en place ;
- 10 hectares reboisés ;
- 60 dB de niveau de bruit mesuré ;
- 4 plaintes enregistrées et traitées.
- 12 séances de sensibilisation sur les risques d'accident

- **Rôles et responsabilité de la mise en œuvre et du suivi du PGES**

La responsabilité de la mise en œuvre et du suivi du PGES incombe aux :

Maître d'Ouvrage : Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui délègue la maîtrise d'ouvrage à l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP), veillera à l'exécution du plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et s'attellera à la surveillance environnementale. L'UCEP doit collaborer avec l'AGEE pour le suivi externe des activités du PGES. Elle a en son sein, deux Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale. Le rôle de ces deux Spécialistes au niveau de ce sous-projet, est le suivi interne. Ils participeront également à la validation de la présente étude d'EIES.

Entreprise qui a la responsabilité d'appliquer effectivement et efficacement les prescriptions environnementales et sociales contenus dans ce PGES. Elle établira en début de chantier un plan de protection de l'environnement et des populations qui lui permettra d'exécuter de façon concrète les mesures préconisées dans le PGES.

Mission de Contrôle (MdC) quant à elle, est chargée de contrôler sur le chantier le respect de l'application des mesures environnementales et sociale. En tant que maître d'œuvre, elle est responsable au même titre que l'Entreprise de la qualité de l'environnement dans les zones d'influence du sous-projet.

Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE). Cette institution du Ministère en charge de l'environnement aura en charge le suivi externe de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales préconisées dans le PGES et le cahier de clauses environnementales contenu dans le contrat de l'entreprise chargée de l'exécution des chantiers.

Autres intervenants tels que les ONG, les Organisations de la Société Civile et des Ministères en charge de l'Environnement et du Développement Durable, de la Santé et de l'hygiène Publique (dont l'appui sera sollicité au niveau de la mise en place du programme de sensibilisation sur les IST/SIDA via son organisme spécialisé le Comité National de lutte contre le SIDA (CNLS) et d'autres maladies), Le Ministère en charge de l'habitat et de l'Aménagement du Territoire ainsi que les Mairies devront apporter leur assistance dans les procédures de réinstallation et de compensation des populations dont les biens seront affectés tout le long des travaux.

- **Consultations publiques et opinions exprimées**

Les consultations du public ont été organisées du 11 au 19 avril 2025 avec la participation de toutes les parties prenantes (autorités communales et administratives, élus locaux, populations bénéficiaires, organisations communautaires, etc.) sous la supervision d'un responsable communautaire de la localité de Tanene, qui a servi d'interface entre le Consultant et les communautés riveraines de la zone d'intervention du sous-projet. Sept (7) consultations publiques ont été organisées dans les districts et secteurs de la zone d'intervention du sous-projet à savoir Songneyah, Sanyah, Donghoya, Kénéndé Lory, Fanyékhouré et Khambaya. Au total, 325 personnes dont 163 femmes ont été rencontrées pendant ces consultations publiques.

Les objectifs visés par les consultations étaient essentiellement : (i) informer les différents acteurs d'une part sur le PDACG et d'autre part sur les dispositions prévues dans le cadre de l'exécution du sous-projet ; (ii) présenter les conditions environnementales et sociales concernant les emprises de l'ensemble des pistes et ouvrages à réhabiliter dans le cadre du sous-projet ; (iii) informer sur des éventuels effets négatifs et positifs ainsi que les avantages du sous-projet, (iv) inviter les acteurs (autorités administratives, communales, bénéficiaires, services techniques, ONG, etc.), chacun en ce qui le concerne à jouer son rôle et sa responsabilité ; (v) identifier les acteurs clés ou groupes sociaux à consulter dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de certaines mesures d'atténuation et de bonification ; (vi) inviter les acteurs à donner leurs avis sur les propositions de solutions et instaurer un dialogue.

Les parties prenantes impliquées dans les consultations menées ont souligné que les effets positifs et les avantages du sous-projet sont plus prépondérants que les effets négatifs. Cependant, ils ont exprimé leurs préoccupations sur les risques de déplacements involontaires des populations, du retard dans la mise en œuvre du sous-projet, de désagréments liés aux activités, de la problématique de l'emploi local.

Elles ont recommandé entre autres : (i) la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination entre le Projet, les autorités locales et la Société Civile sur la problématique liée à la compensation des activités qui seront touchées, (ii) la surveillance active des impacts présagés ; (iii) l'initiation rapide d'autres projets pour réhabiliter d'autres pistes (iv) le suivi régulier des mesures préconisées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).pour l'atténuation des impacts négatifs pendant l'exécution des activités du projet, dans ses phases de recensement et de compensation des biens, ainsi que ses phases de travaux et d'exploitation.

- **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et coût.**

Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été élaboré, il inclut les éléments clés de la gestion environnementale et sociale à savoir : (i) la synthèse des impacts et mesures d'atténuation/bonification ; (ii) le programme et les indicateurs de suivi et de surveillance environnementale et sociale ; (iii) les responsabilités et arrangements institutionnels ; (iv) le dispositif de rapportage ; (v) le phasage de la gestion environnementale et sociale ; (vi) le plan de renforcement des capacités des acteurs impliqués ; (vii) le plan de gestion des déchets; (viii) le plan Hygiène, Santé- Sécurité et Environnement; (ix) les procédures en cas de découvertes fortuites ; (x) les procédures de gestion des plaintes liées aux violences basées sur le genre ; (xi) le mécanisme de gestion des plaintes associées aux activités du sous-projet.

Pour une mise en œuvre efficace des plans et mesures contenus dans le PGES, des recommandations ont été faites par le Consultant. En plus des mesures et actions décrites dans le PGES, des clauses environnementales et sociales à intégrer dans les DAO et dans les contrats des travaux sont également établies en annexe 2, pour assurer la surveillance effective des travaux sur le terrain.

En fin, pour établir les coûts de mise en œuvre du PGES, des provisions pour les mesures d'information et de sensibilisation des populations riveraines, ainsi que pour l'application des mesures et actions relatives au suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et/ou de bonification, le renforcement des capacités des différents acteurs et l'appui institutionnel des acteurs, ont été estimées. Quant aux coûts liés aux mesures de relocalisation/indemnités pour des pertes des biens et/ou de revenus dans les zones du sous-projet, ils feront l'objet d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) en cours d'élaboration. Les autres coûts liés à la mise en œuvre du PGES seront présentés par l'Entreprise chargée d'exécuter les travaux dans le cadre contractuel.

Les coûts liés aux mesures institutionnelles, études et renforcement des capacités, estimés à six milliards sept vingt sept millions, cent trente neuf mille six cent soixante quatorze francs guinéens (6 727 139 674 GNF) ; soit sept cent quatre vingt deux mille deux cent cinquante

huit (782 258) USD.

Coûts de mise en œuvre du PGES

N°	Désignation	Coût total (GNF)	Coût total (USD)
1	Campagne d'information sensibilisation IST/SIDA sur l'inclusion sociale et l'aspect genre dans les districts et secteurs bénéficiaires, par les ONG	14 000 000	1 628
2	Provision pour les mesures de relocalisation/indemnisations pour des pertes des biens et de revenus dans les zones du sous-projet	900 452 990	104 710
3	Mise en œuvre des mesures et actions d'atténuation/bonification spécifiques contenues dans les cahiers de charges de l'Entreprises (restauration des sols dégradés, carrières d'emprunts, berges/crêtes/talus, des cours d'eau traversés par les pistes)	1 887 186 684	219 440
4	Plantation d'alignement dans les villages traversés par les pistes	65 000 000	7 558
5	Renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine de la gestion environnementale et sociale ; mais aussi d'information et de sensibilisation.	13 500 000	1 570
6	Appui à l'AGEE dans les missions de suivi (depuis la phase de construction, jusqu'à l'exploitation des infrastructures) routières	37 500 000	4 360
7	Formation et appui financier aux groupements socioprofessionnels et aux AGR des femmes riveraines.	235 000 000	27 326
8	Audit environnemental et social de la mise en œuvre du PGES	430 000 000	50 000
9	Provision des équipements de protection individuelle pour des acteurs lors des différentes missions de suivi et de supervision de terrain	55 000 000	6 395
10	Réalisation des infrastructures sociales de base (orages, écoles, postes de santé, maisons des jeunes, etc.)	3 000 000 000	348 877
11	Sensibilisation et formation sur les sauvegardes environnementales et sociales, VBG/EAS/HS au profit de la MdC et personnels chantiers	90 000 000	10 466
	Total	6 727 139 674	782 258

Le coût du PGES est estimé à six milliards sept vingt sept millions, cent trente neuf mille six cent soixante quatorze francs guinéens (6 727 139 674 GNF) ; soit sept cent quatre vingt deux mille deux cent cinquante huit (782 258) USD.

1USD=8599,50 GNF

NON-TECHNICAL SUMMARY

- **Context and justification of the sub-project**

Guinea, endowed with abundant natural resources and great agricultural diversity, has significant potential for the development of commercial agriculture. This sector plays a crucial role in the national economy, employing nearly 70% of the population and contributing substantially to food security. However, despite these strengths, the country faces various challenges that hamper the growth of this vital sector.

The Commercial Agriculture Development Project in Guinea (PDACG) is fully aligned with the national agricultural development policy and the Guinea 2040 vision to reform this sector. Its main objective is to encourage private investment in commercial agriculture, with a view to developing inclusive agricultural value chains. This will improve food security, generate income, and create jobs in Guinea. The project's implementation focuses on improving market access, supporting investment, and optimizing the regulatory environment, targeting areas with high agricultural potential, such as the Boké-Kamsar and Conakry-Kindia mining corridors.

It is implemented by the Ministry of Agriculture and Livestock through a Project Coordination and Implementation Unit (UCEP) which is established. To achieve this objective, the PDACG is carried out through five (5) components: (i) Improving access to markets in the targeted areas; (ii) Supporting private investment; (iii) Establishing an enabling environment for commercial agriculture; (iv) Emergency response; (v) Project coordination and management.

In view of the planned investments and based on the outcome of the preliminary assessment, the PDACG is considered, according to the World Bank's classification criteria, as a category "A" project. That is to say, a project which has large-scale negative or irreversible impacts on the environment, affecting large areas and generating the involuntary resettlement of affected people.

To this end, the World Bank's Operational Policies (OP) triggered on the PDACG are seven (7): (i) OP 4.04-Environmental and Social Assessments; (ii) OP 4.04- Natural Habitats; (iii) OP 4.09 Management of Pests and Pesticides; (iv) OP 4.11-Physical Cultural Resources; (v) OP 4.12-Involuntary Resettlement of Displaced Persons; (vi) OP 4.36 - Forests and (vii) OP 7.50-Projects on International Waterways OP/BP 7.50. Within the framework of the PDACG, two environmental and social safeguard instruments have been prepared and disseminated. These are the Environmental and Social Management Framework (ESMF) and the Resettlement Policy Framework (RPF). The manual on the Complaints Management Mechanism (MGP) is being developed concurrently with this Environmental and Social Impact Assessment (ESIA)

The work on the sub-project for the rehabilitation of 52 km of rural roads and hydraulic infrastructure in the Rural Commune of Tanènè is likely to cause significant negative impacts on physical and biological environmental resources and on human socio-economic activities. In accordance with the project's ESMF, a preliminary environmental and social assessment (screening) was carried out. The results of this screening classified the sub-project "Rehabilitation of 52 km of rural roads and hydraulic infrastructure in the Rural Commune of Tanènè, in the Prefecture of Dubréka " in category "B"; that is to say, the sub-project is associated with moderate, localized and reversible environmental and social impacts. This is why this ESIA was commissioned by UCEP.

- **objective of the Environmental and Social Impact Study (ESIS)**

The overall objective of this ESIA is to identify and assess the environmental and social impacts of the rehabilitation works on 52 km of rural roads and hydraulic infrastructure. This involves identifying and analyzing the consequences of the sub-project on the physical

environment (water, air, soil, etc.), the biological environment (fauna and flora), the human environment (health, socio-economic and cultural activities) and proposing measures to mitigate negative impacts as well as an Environmental and Social Management Plan (ESMP) for their implementation.

- **Description of the sub-project and activities to be carried out**

The sub-project is part of the opening up of the production area of the BMI company's agribusiness complex, with a view to improving the performance of its industrial production and the evacuation of its products to foreign markets.

Indeed, the construction of these tracks will not only facilitate mobility at the level of the agro-industrial complex, but it will also allow the connection between 13 riverside villages and the complex, thus allowing riverside communities to benefit more from this cohabitation. The rehabilitation of the section leading to the small port of Wawa will improve conditions for transporting products to external markets while opening up riverside villages.

The sub-project for the construction/rehabilitation of 52 km of rural roads will be carried out in the District of Koba, Rural Commune of Tanéné, Prefecture of Dubréka. The new and existing roads will be 5 m wide. The crossing structures (culverts, medium bridges and others) planned as part of the works, indicated in the APS and APD technical study reports, will also be considered in the realization of this EIES and for this purpose, these technical reports will be made available to the Consultant before the start of this study.

The following sections are affected by the work:

No.	Section	Distance	Observations	Works
1	The tracks that delimit and run along the entire perimeter of the BMI agribusiness complex in the Koba District	30.5 km	Several small streams, will be crossed; Tracks partially blocked by fruit and forest trees.	➤ 95% new tracks ➤ 5% of tracks to be rehabilitated
2	Access trails to the small Wawa landing stage	11.2 km	Partially closed and ends in a watercourse (an arm of the Konkouré sea); Tracks partially blocked by fruit trees (about 15 cashew trees) and residential houses (part of two buildings).	➤ 30% new tracks; ➤ 70% of tracks to be rehabilitated
3	The small access tracks to the 13 surrounding villages	10.3 km	Presence of some small courses among the 36 mentioned above; Tracks partially blocked by fruit and forest trees as well as by a few residential houses.	➤ 95% new tracks ➤ 5% of tracks to be rehabilitated
	Total	52 km		

In general, the construction/rehabilitation works of rural roads will consist of the execution of the following works:

- Work to clear the required technical right-of-way (destruction of crops, fruit tree plantations and shade trees and demolition of dwellings, where applicable);
- Clearing work for the extraction of materials in borrow areas;
- Earthworks and road construction;
- Construction and installation of crossing/drainage structures (pipes, scuppers, culverts, etc.).

- **Methodology for carrying out the study**

The study favored a participatory and interactive approach, with the involvement of the main stakeholders in the work. At the level of the Commune of Tanéné, the populations benefiting

from the rehabilitation/construction of the 52 km of tracks and hydraulic infrastructure and those who will potentially be affected were consulted with the support of the Environmental and Social Safeguards Specialists of the UCEP , as well as the decentralized technical services of the Prefecture of Dubréka . Thus, the following activities were carried out:

- The mission framing meeting focused on exchanges of information and guidance between UCEP and the firm responsible for the study, in order to agree on all technical and administrative aspects enabling the mission to run smoothly.
- The documentary review which consisted of the collection of documentation and information on the sub-project, in particular on the legislative, political and institutional framework of the environmental sector in Guinea and the planning documents of the sub-project as well as other reports and technical documents that could be used for this study. It made it possible to collect the information available at the level of State Institutions, existing international Institutions in Conakry, and other Institutions involved in the construction of rural roads and the environment in general.
- The field missions consisted of an in-depth assessment of the sites to be rehabilitated, accompanied by meetings with the competent authorities, civil society actors, decentralized technical services as well as local populations. This process was structured around three key stages (i) Visiting the sites targeted for rehabilitation, (ii) Institutional meetings, in particular with representatives of Rural Engineering and (iii) Constructive exchanges with the beneficiary population, allowing their impressions and needs to be gathered. This approach aims to ensure a participatory approach adapted to local realities.
- Field missions. These included visiting the sites to be rehabilitated and meeting with the population, local authorities, civil society actors and decentralized technical services.
- It took place in three stages (site visits, consultation with the population and institutional meetings with the decentralized technical services, in particular those of Rural Engineering)
- Development of data collection tools. These collection tools were developed by the experts in charge of carrying out the ESIA and approved by the UCEP. Thus, the questionnaires, the interview guide and the observation guides were developed, the maps and made available to the collection agents before the training.
- The collection of physical and biological data, through direct observation of the sites hosting the tracks to be rehabilitated, the identification of the most sensitive environments and the analysis of land use and finally;
- Drafting of the EIES report, in accordance with the requirements of the terms of reference.

- **Description of the site, environmental and social issues involved**

The road sub-project will be carried out in the rural commune of Tanéné, which is one of the six (6) rural communes in the Dubréka Prefecture. The rural commune of Tanéné is located 1 km from the capital of the Dubréka prefecture, 172 km from the capital of the Kindia Region and 101 km from the capital Conakry. Bordered to the east by the CR of Ouassou, to the west by the CR of Tamita (Boffa Prefecture), to the south by the CR of Koba (Boffa Prefecture) and to the north by the CR of Tormelin (Fria Prefecture), due to its geographical location, the CR of Tanéné is at the crossroads of the Prefectures of Fria, Boffa, Boké, Conakry and Dubréka , which makes it a privileged area for economic activities.

The environmental situation of the sub-project area is characterized by the existence of dense forests identified on the routes of the tracks Track 1, Track 2 and Track 4 around the localities of Sanya and Merteya. The analysis made on the current state of their level of degradation reveals that they are slightly degraded in places following human activities (agriculture, bush fires, livestock, logging). The main relict flora that confirm this are: *Uapaca heudelotii*, *Pseudospondias microcarpa*, *Pterocarpus santalinoides*, *Pentacletra macrophylla*, *Sterculia tragacantha* and *Ceiba pentandra*.

The wooded grasslands along the fourteen routes have canopies of 10 to 40% and heights of 10 to 18 meters, sheltering local species such as *Lophira lanceolata* and *Pterocarpus*

erinaceus, with an undergrowth dominated by *Cnetis ferruginea*.

The shrubby formations, reaching 2 to 4 meters in height and covering 40%, mainly include *Combretum micranthum* and *Harungana madagascariensis*, often resulting from the degradation of dry forests. Wooded savannas include species such as *Bombax costatum* and have been influenced by human presence, favoring crops such as oil palm.

Mangroves, dominated by *Avicennia africana* and *Rhizophora racemosa*, are located in the Wawa and Kondeya inlets, playing an essential role in the aquatic ecosystem. The Dubréka prefecture, in Lower Guinea, is bordered to the west by the Atlantic Ocean, to the east by Coyah, to the north by Boffa and Fria, and to the south by Conakry.

The commune is under the influence of the humid tropical climate of the sub-Guinean type with a unimodal rainfall regime. There are two (2) main seasons alternating during the year: a dry season and a rainy season. The dry season is dominated by the harmattan, the continental trade wind from the North and Northeast, cold, dry and dusty, which blows between the end of November and the middle of May. During this season, there are two (2) periods: a cool and dry period with strong thermal amplitudes extending from November to mid-February (cool nights, hot and dry days) and a hot and dry period with weak thermal amplitudes extending from mid-February to May.

The rainy season, or winter period, is dominated by the West African monsoon, the hot and humid west and southwest maritime trade winds that bring moisture and rainfall. The beginning and end of the season are generally dominated by intense stormy rainfall events, accompanied by strong winds. Rainfall becomes regular, continuous and abundant in July, August and September, causing flooding and landslides in some localities.

- **Environmental and Social Issues**

Congestion of the rights-of-way of the tracks to be rehabilitated: On certain sections, the current rights-of-way are 2 to 3 m. They are occupied by permanent and/or temporary users who use the rights-of-way of these roads for residential, agricultural, and/or economic purposes (kiosks and commercial stables, weekly market areas, etc.).

These occupations are made up of (i) 04 buildings consisting of solid houses, semi-solid mud houses, traditional huts or sheds. These buildings serve as places of residence, places of worship and commerce; (ii) 935 fruit and forest trees, including 636 adults; (iii) 306 fruit trees (iv) 410 m² of crops including 360 m²; (v) 4 community PAPs; and (vi) The project will cause loss of access to sources of income through the exploitation of small granite quarries by women.

The work on the tracks will impact the careers of women who are located in the rights-of-way of the track to be built. A total of six (06) women were identified in the rights-of-way of the track as quarry operators. According to the results of the census carried out by the Consultant in charge of the PAR, a total of 66 PAPs are likely to be affected by the sub-project.

The main issues in the environment are:

a) The possible implementation of works during periods of heavy rains. It has been noted that during periods of rain, especially during the months of August and September, certain Districts and Sectors covered by the sub-project, as everywhere in the Kindia region, face flooding problems. It is obvious that the schedule of excavations and works in general will have to take this into account;

b) Recurring social unrest in certain areas of the sub-project. Indeed, the period of execution of the works could coincide in certain places with movements of social and/or political protests often punctuated by violence and destruction of property: special security measures must be considered by the Construction Company, the Town Hall of Tanènè and the Project Owner to

protect workers and the tangible and intangible assets of the construction sites;

(c) Epidemiological diseases. From March 2020 to September 2022, Guinea recorded the presence of COVID-19 in its entirety, with the Dubréka Prefecture, the sub-project intervention area, being one of the largest hotbeds of this disease. In addition, there are the risks of a resurgence of other diseases, due to the effects of climate change, which nevertheless deserve to be monitored in the sub-project area;

d) Risks of developing Gender-Based Violence (GBV) and SEA/HS. Relations between company personnel, particularly workers, and the population, especially women, can be sources of risk of violence. Also, during the construction phase, the use of minor children and women as labor can lead to Gender-Based Violence (rape and/or sexual harassment of young girls and women by recruited workers).

e) The state of rural infrastructure in Guinea, particularly in Tanènè, is worrying, with many roads impassable during the rainy season, making access to villages difficult. This inaccessibility hinders farmers and artisans from accessing markets, leading to economic losses and reducing their income opportunities. In addition, it affects the delivery of essential goods, compromising food security and community well-being, while isolating villages from health and education services.

It is therefore crucial to rehabilitate roads to improve access to services, which will ensure adequate medical care and a satisfactory education. This rehabilitation will also facilitate trade, allowing producers to more easily access markets and increase their incomes. Better access will strengthen community ties and encourage cooperation on joint development projects, thus contributing to the economic and social sustainability of communities by facilitating access to natural resources and promoting more efficient agricultural practices.

- **Political, legal and institutional framework**

The Company has commissioned a consultant to carry out this Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) in order to comply with its regulatory obligations, in accordance with the Environmental Code and Order A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG of May 5, 2023, which establishes the environmental assessment procedures in the Republic of Guinea. The consultant's main mission is to assess the impacts of the project and its activities on the environment and the populations of the insertion zone, from the design phase, and to propose measures to manage and mitigate these impacts.

National level plans, policies and strategies relevant to the sub-project include:

- National Environmental Policy;
- National Environmental Action Plan;
- National Agricultural Development Policy;
- National Economic and Social Development Plan;
- National Climate Change Adaptation Plan;
- National Health Development Plan;
- National Social Protection Policy;
- Action Plan for the Promotion of Women.

Also, the national legal and regulatory framework that may apply to the sub-project are: (i) the Basic Law; the Environmental Code; (iii) the Water Code; the Land and Property Code; (iv) the Revised Code of Local Authorities; (v) the Public Health Code; (vi) the Labor Code; the Mining Code, etc. These texts and laws have been listed in their objectives and areas of application, as well as their link with this sub-project. Some international conventions to which Guinea has adhered and which are applicable within the framework of this sub-project have been cited.

Guinea has ratified several international conventions that are directly relevant to the current sub-project. These include: (i) **The United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)** , adopted on May 9, 1992 in New York, which aims to stabilize greenhouse gas concentrations in the atmosphere in order to prevent the adverse effects of climate change, (ii) **The Rio Convention on Biological Diversity** , signed in June 1992,

which aims to conserve biodiversity, the sustainable use of its components and the equitable sharing of genetic resources, (iii) **The International Labour Organization (ILO) Convention**, which establishes international labor standards aimed at promoting decent working conditions and protecting workers' rights, etc.

These agreements provide an essential legal and regulatory framework for the implementation of the sub-project, thus ensuring an environmentally friendly, socially inclusive approach that is consistent with Guinea's international commitments. Their integration into the project will strengthen the sustainability of the actions undertaken and promote the balanced development of local communities.

At the institutional level, in addition to the Ministry of Agriculture and Livestock (MAGEL), which is responsible for the management of agricultural resources, the Ministry of the Environment and Sustainable Development (MEDD) is the national institution responsible for the management of natural resources and environmental and social assessment in Guinea. This Ministry includes, at the central level, National Directorates, support services, attached services, personalized organizations and, within the country, technical structures at the regional, prefectural and sub-prefectural levels.

The Project Coordination and Implementation Unit (UCEP) of the Commercial Agriculture Development Project in Guinea (PDACG) is the operational entity integrated into the Ministry of Agriculture that is responsible for the overall management and implementation of project activities, including coordination, monitoring, ensuring compliance with World Bank policies and coordination with national institutions.

It is important to remember that within the framework of the regulation of Environmental and Social Impact Studies (ESIS), the Guinean Environmental Assessment Agency (AGEE), a personalized body of the Ministry of the Environment, launches the process of carrying out said studies and coordinates this process through consultation sessions at different levels with the involvement of all stakeholders and ministries concerned for their approvals through the Technical Committee for Environmental Analysis (CTAE). Also, the AGEE is responsible for monitoring the implementation of environmental measures contained in the Environmental and Social Management Plans (ESMP). It is the agency that analyzes and submits to the Minister in charge of the environment, for signature, the draft Environmental and Social Compliance Certificate (CCES) to be issued to projects.

In the implementation of this sub-project, the AGEE will ensure external monitoring of the actions included in the ESMP. It will also ensure the validation of this ESIA.

World Bank E&S Safeguard Policies Applicable to the Sub-Project

The analysis of the requirements and implications of the Safeguard Policies for the environmental management of this sub-project shows that four (04) Safeguard Policies of the World Bank are applicable to it: PO 4.01 - Environmental Assessment, PO 4.11-Physical Cultural Resources, PO 4.12 - Involuntary Resettlement and PO 4.04 on Natural Habitats.

- **Variant analysis**

The comparative analysis of the two variants "without sub-project" and "with sub-project" highlighted the need to carry out the sub-project without delay. or Doing nothing this sub-project for the rehabilitation of rural roads is not in line with the vision of the National Agricultural Development Policy (PNDA) which consists of making Guinea an emerging agricultural power in 2025 where farmers and other entrepreneurs create, manage and develop their businesses in the various agricultural value chains, in a logic of sustainable development. Doing nothing will correspond to maintaining the current status quo, namely the isolation of production areas. This status quo will constitute a major constraint to the growth of production in the area, to the development and economic growth of localities.

Thus, the "with sub-project" option is to be preferred, although it has both negative and positive impacts; and as indicated in the following chapters, appropriate measures are proposed to mitigate the negative impacts and enhance the positive impacts of the sub-project.

Table of Comparative Analysis of Options

No	Option	Benefits	Disadvantages	Recommendations
1	Without the sub-project	Absence of disturbance to biophysical and human environments due to the absence of work related to the sub-project.	Maintaining the area's accessibility is crucial to ensuring consistent access to infrastructure and services, which promotes economic and social development. This facilitates the movement of goods and people, strengthens trade, and improves residents' living conditions, while also allowing local products to be transported to markets.	Not to be favored
2	With the sub-project	Opening up localities improves access to essential infrastructure and services, facilitating the export of agricultural and artisanal production. This creates economic opportunities through increased trade, reduced transport costs, and the stimulation of local employment. Better connectivity also attracts investment, supports business development, and improves people's living conditions.	Disruptions and loss of income may occur during the works, although these impacts are expected to be moderate. This may result in temporary inconvenience to local communities, disruption to some economic activities, and environmental impacts. Mitigation measures will be implemented to minimize these impacts and support affected communities.	Recommended

- **Major and medium environmental and social impacts of the sub-project**

The implementation of the sub-project in all its components will have mainly positive impacts on health, employment, the opening up of production areas, the development of economic activities, social cohesion and poverty reduction. From execution to operation, the economic impact of the rural roads and bridges rehabilitation sub-project will be very significant for the local populations.

During the construction phase, many materials used in the civil engineering section will be purchased from nearby hardware stores. Local labor will also be sought from the populations of the affected sectors and districts. To this end, the sub-project will promote job creation for community members, particularly youth and women. Its implementation will require an influx of people from diverse backgrounds seeking employment, which will increase demand for various consumer goods. The economic benefits will therefore be significant for the localities directly concerned.

These positive impacts, which are largely the majority for this sub-project, should not overshadow the potential negative environmental and social impacts that would result from it. The stages of preparation, construction and operation of the infrastructure linked to this sub-project will generate negative environmental and social impacts.

The identification of these potential impacts of the sub-project is done by linking the sources of impacts, both in the preparation and construction phases and in the operational phase, with the components of the receiving environment. This linking takes the form of a grid where each identified interrelation represents a probable impact of an element of the sub-project (source of impact) on one or more components of the environment (impact receptor). These potential impacts are linked to the development activities of the tracks and crossing structures (culvert bridges, rafts). Negative impacts will be observed on the physical, biological and human environments during the construction and operational phases of these infrastructures.

These potential negative impacts include:

- Destruction of natural vegetation due to land clearing;
- Destruction of the soil structure during trenching;
- Disruption of traffic during the works;
- Loss of goods and services for Project Affected Persons (PAP);
- The involuntary displacement of economic activities of certain PAPs due to activities;
- The construction of the tracks and structures will have negative impacts on the social level, in particular: risks of pollution of the soil and water resources are to be feared;
- The involuntary displacement of certain persons and their affected property;
- The influx of seasonal foreign workers into construction areas;
- Nuisances linked to dust and smoke emissions;
- Nuisances related to the noise of service machinery on construction sites;
- The production of effluents in living bases and material storage areas;
- Additional pressures on surface waters;
- Occupational and traffic accidents during works and operation of infrastructure;
- The risks of contamination with STD/AIDS as well as other contagious diseases;
- Landscape changes during construction, etc.
- The project will cause loss of access to sources of income through the exploitation of small granite quarries by women.
- The work on the tracks will impact the careers of women who are located in the rights-of-way of the track to be built. A total of six (06) women were identified in the rights-of-way of the track as quarry operators. According to the results of the census carried out by the Consultant in charge of the PAR, a total of 66 PAPs are likely to be affected by the sub-project.

According to the provisional PAR, some fruit and forest trees located within the 10 m right-of-way will be impacted by the construction and rehabilitation work on the tracks. These are more than ten species, including, among others the palm tree (518 feet), the cashew tree (177 feet), the mango tree (114 feet), the orange tree (32 feet), the melina tree (25 feet) and the coconut tree (11 feet), etc.

Some of the impacted properties in built structures are mud buildings with sheet metal or thatched roofs. Three of the impacted buildings are inhabited houses where the occupants will undergo physical relocation. The surface areas of the impacted houses vary between 17 and 39 m².

In addition, various crops are impacted by the project and the surface area for each of them. He indicates that cassava constitutes the predominant crop with an area of 240 m². Next comes pineapple with 120 m² of impacted surface area. Finally, there is eggplant which comes in last place with 50 m² of impacted surface area.

- **Main measures to mitigate the likely risks associated with the work.**

In relation to these impacts, measures relating to the strengthening of positive impacts and others relating to the prevention, mitigation and compensation of negative impacts are outlined. These are:

- To ensure the sustainability and safety of runway rehabilitation work, several essential measures must be implemented. First, it is crucial to establish a regular watering schedule for access roads and diversion tracks, targeting peak traffic times to reduce dust.
- Next, revegetation and the planting of a stabilizing shrub and herbaceous layer are necessary. This involves selecting plant species adapted to the region to stabilize the soils along the tracks, incorporating local plants. To compensate for the 935 tree plants likely to be impacted by the sub-project, a minimum of 2,805 tree plants (i.e. 3 trees

planted for one felled in accordance with the compensation terms of the environmental department) is required on the areas concerned.

- At the same time, it is important to ensure effective management of solid and liquid waste from the construction site. This includes establishing collection points to ensure proper disposal, accompanied by regular monitoring. In addition, soil stabilization measures, such as the installation of terraces or gabions, should be developed in areas at risk of erosion.
- Maintaining a clean construction site also requires weekly removal of unused materials and waste. Once the work is completed, a restoration plan will need to be developed, including revegetation of disturbed areas and restoration of local infrastructure.
- Additionally, it is essential to establish a waste removal contract with a specialized local company. This will contribute to sustainable waste management. At the same time, awareness sessions on wildlife legislation should be organized for staff to prevent poaching and habitat destruction.
- Workers should also be provided with Personal Protective Equipment (PPE) and awareness sessions should be organized on its mandatory use on the construction site. Regarding noise, measures should be implemented to comply with regulations, limiting machine noise and using quiet equipment whenever possible.
- In addition, collaboration with concessionaires is necessary to identify and relocate infrastructure networks affected by the works. The implementation of the provisions of the Rehabilitation Action Program (RAP) is also essential to compensate for the loss of activities of people affected by the project, ensuring that they receive adequate support.
- Finally, it is important to organize awareness-raising workshops on STIs and AIDS, incorporating testimonies from the local community, as well as information sessions against Gender-Based Violence, to promote respect and equality among construction site personnel and the local population. These comprehensive measures will contribute to the success and sustainability of the project.

- **Quantitatively verifiable indicators**

The essential indicators to consider in order to evaluate the environmental and social performance of the sub-project are:

- 13 sites restored after the work;
- 3 oil and hydrocarbon management platforms;
- 2 sites contaminated by solid and liquid waste;
- 1,500 tonnes of waste removed;
- 90% of workers wearing PPE;
- 1 temporary signaling device put in place;
- 10 hectares reforested;
- 60 dB measured noise level;
- 4 complaints recorded and processed.
- 12 awareness sessions on accident risks

- **Roles and responsibilities for implementing and monitoring the ESMP**

Responsibility for implementing and monitoring the ESMP lies with:

Project Owner: The Ministry of Agriculture and Livestock, which delegates project management to the Project Coordination and Execution Unit (UCEP), will ensure the execution of the environmental and social measures implementation plan and will undertake environmental monitoring. The UCEP must collaborate with the AGEE for the external monitoring of ESMP activities. It has two Environmental and Social Safeguarding Specialists within its ranks. The role of these two Specialists at the level of this sub-project is internal monitoring. They will also participate in the validation of this ESIA study.

A company responsible for effectively and efficiently implementing the environmental and social requirements contained in this ESMP. At the start of the project, it will establish an environmental and population protection plan that will enable it to concretely implement the measures recommended in the ESMP.

The Control Mission (MdC) is responsible for monitoring compliance with environmental and social measures on the construction site. As project manager, it is responsible, just like the Company, for the quality of the environment in the areas of influence of the sub-project.

Guinean Environmental Assessment Agency (AGEE). This institution of the Ministry in charge of the environment will be responsible for external monitoring of the implementation of environmental and social measures recommended in the ESMP and the environmental clauses contained in the contract of the company responsible for carrying out the works.

Other stakeholders such as NGOs, Civil Society Organizations and Ministries in charge of the Environment and Sustainable Development, Health and Public Hygiene (whose support will be requested in the implementation of the awareness program on STIs/AIDS via its specialized body the National Committee for the Fight against AIDS (CNLS) and other diseases), The Ministry in charge of Housing and Regional Planning as well as the Town Halls will have to provide their assistance in the procedures for resettling and compensating the populations whose property will be affected throughout the works.

- **Public consultations and opinions expressed**

Public consultations took place from April 11 to 19, 2025, bringing together all stakeholders, including municipal authorities, local elected officials, beneficiary populations and community organizations. Supervised by a community manager from BMI, these consultations were conducted in seven districts of the intervention area, namely Songneyah, Sanyah, Donghoya, Kénéndé Lory, Fanyékhouré and Khambaya, and involved a total of 325 participants, including 163 women.

The objectives of the consultations were to: (i) inform stakeholders about the PDACG and the provisions of the sub-project; (ii) present the environmental and social conditions of the infrastructure to be rehabilitated; (iii) discuss the positive and negative effects of the sub-project; (iv) encourage each stakeholder to play their role; (v) identify key stakeholders to be consulted for monitoring mitigation measures; and (vi) gather participants' opinions on the proposed solutions and promote dialogue.

Public consultations were organized from April 11 to 19, 2025 with the participation of all stakeholders (municipal and administrative authorities, local elected officials, beneficiary populations, community organizations, etc.) under the supervision of the community manager of the BMI company who served as an interface between the Consultant and the communities living in the sub-project intervention area. Seven (7) public consultations were organized in the districts and sectors of the sub-project intervention area, namely Songneyah, Sanyah, Donghoya, Kénéndé Lory, Fanyékhouré and Khambaya. A total of 325 people, including 163 women, were met during these public consultations. The objectives of the consultations were essentially: (i) to inform the various stakeholders on the one hand about the PDACG and on the other hand about the provisions planned within the framework of the implementation of the sub-project; (ii) present the environmental and social conditions concerning the rights-of-way of all the tracks and structures to be rehabilitated within the framework of the sub-project; (iii) inform about possible negative and positive effects as well as the advantages of the sub-project, (iv) invite the stakeholders (administrative authorities, municipal authorities, beneficiaries, technical services, NGOs, etc.), each as far as they are concerned, to play their role and responsibility; (v) identify the key stakeholders or social groups to be consulted within the framework of the implementation and monitoring of certain mitigation and improvement measures; (vi) invite the stakeholders to give their opinions on the proposed solutions and establish a dialogue.

Stakeholders involved in the consultations highlighted that the positive impacts and benefits of the sub-project outweigh the negative ones. However, they expressed concerns about the risks of involuntary population displacement, delays in the implementation of the sub-project, inconveniences related to activities, and the problem of local employment.

They recommended, among other things: (i) the establishment of a framework for consultation and coordination between the Project, local authorities and Civil Society on the issue related to the compensation of activities that will be affected, (ii) active monitoring of predicted impacts; (iii) the rapid initiation of other projects to rehabilitate other avenues (iv) regular monitoring of the measures recommended in the Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the mitigation of negative impacts during the execution of project activities, in its asset inventory and compensation phases, as well as its work and operation phases.

- **Environmental and Social Management Plan (ESMP) and cost.**

An Environmental and Social Management Plan (ESMP) has been developed, it includes the key elements of environmental and social management, namely: (i) the summary of impacts and mitigation/enhancement measures; (ii) the program and indicators for environmental and social monitoring and surveillance; (iii) responsibilities and institutional arrangements; (iv) the reporting system; (v) the phasing of environmental and social management; (vi) the capacity building plan for the actors involved; (vii) the waste management plan; (viii) the Hygiene, Health-Safety and Environment plan; (ix) procedures in the event of accidental discoveries; (x) procedures for managing complaints related to gender-based violence; (xi) the mechanism for managing complaints associated with the activities of the sub-project.

For the effective implementation of the plans and measures contained in the ESMP, recommendations were made by the Consultant. In addition to the measures and actions described in the ESMP, environmental and social clauses to be included in the tender documents and in the works contracts are also established in Annex 2, to ensure effective monitoring of the works on the ground.

Finally, to establish the costs of implementing the Environmental and Social Management Plan (ESMP), provisions were made for information and awareness-raising measures for local populations, as well as for the implementation of measures and actions related to monitoring the implementation of mitigation and/or enhancement measures, capacity building for the various stakeholders, and institutional support for stakeholders. The costs related to relocation/compensation measures for loss of property and/or income in the sub-project areas will be addressed in a Resettlement Action Plan (RAP) currently being developed. Other costs related to the implementation of the ESMP will be presented by the company responsible for carrying out the work under the contract.

The costs related to institutional measures, studies, and capacity building are estimated at six billion seven hundred twenty-seven million one hundred thirty-nine thousand six hundred seventy-four Guinean francs (6,727,139,674 GNF). that is, seven hundred eighty-two thousand two hundred fifty-eight (782,258) USD.

Implementation costs of the PGES

No.	Designation	Total cost (GNF)	Total Cost (USD)
1	STI/AIDS awareness-raising information campaign on social inclusion and gender in beneficiary districts and sectors, by NGOs	14,000,000	1,628
2	Provision for relocation measures/compensation for loss of property and income in sub-project areas	900 452 990	104,710
3	Implementation of specific mitigation/improvement measures and actions contained in the Company's specifications (restoration of degraded soils, borrow pits, banks/ridges/embankments of watercourses crossed by the tracks)	1 887 186 684	219 440
4	Alignment planting in the villages crossed by the tracks	65,000,000	7,558
5	Capacity building of local stakeholders in the field of environmental and social management; but also information and awareness-raising.	13,500,000	1,570
6	Support to AGEE in monitoring missions (from the construction phase to the operation of road infrastructure)	37,500,000	4,360
7	Training and financial support for socio-professional groups and AGRs of local women.	235,000,000	27,326
8	Environmental and social audit of the implementation of the ESMP	430,000,000	50,000

9	Provision of personal protective equipment for actors during various field monitoring and supervision missions	55,000,000	6,395
10	Construction of basic social infrastructure (storms, schools, health centers, youth centers, etc.)	3,000,000,000	348,877
11	Awareness and training on environmental and social safeguards, VBG/SEA/HS for the benefit of the MdC and site personnel	90,000,000	10,466
	Total	6,727,139,674	782,258

The cost of the PGES is estimated at six billion seven twenty-seven million one hundred thirty-nine thousand six hundred seventy-four Guinean francs (6,727,139,674 GNF); or seven hundred eighty-two thousand two hundred fifty-eight (782,258) USD).